

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 23/10/2019

Reçu en préfecture le 23/10/2019

Affiché le 28/10/2019 **25 OCT. 2019**

ID : 084-200040681-20191016-DP\_2019\_102-DE



R

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

## DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2019-102 : Déploiement de la fibre optique sur les communes de Valréas, Richerenches, Grillon et Visan \_ Organisation d'un forum « usagers – opérateurs internet » \_ Sécurité \_ Avenant 1

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT la décision sur délégation du Président n°2019-87 relative à l'organisation de la sécurité lors d'un forum « usagers – opérateurs internet » suite au déploiement de la fibre optique sur les communes de Valréas, Richerenches, Grillon et Visan, attribuant la mission à la société IGS SECURITE, sise Valréas, 84600, étant précisé que l'offre retenue s'établissait à 156.59 euros HT, soit 188.66 euros TTC, dont 0.63€ de taxes CNAPS,

CONSIDERANT que le prestataire, pour assurer les missions d'inspection des locaux dans le cadre des missions de l'agent SSIAPP et d'accompagnement des agents pour l'accueil du public avant l'ouverture officielle des portes à 17 heures, devra intervenir dès 16 heures et non 16 heures 30 comme précisé initialement dans l'offre tarifaire,

CONSIDERANT qu'il convient, par conséquent, de valider l'avenant à l'offre tarifaire de la société IGS,

### DECIDE

**Article 1** : DE SIGNER l'avenant au contrat de prestation de service relatif à l'intervention d'un agent de sécurité ayant en charge le contrôle visuel des sacs à l'entrée de la salle et d'un agent de sécurité Incendie et d'assistance à la personne (SSIAP), à l'occasion du forum opérateurs du jeudi 17 octobre 2019 de 17 heures à 20 heures, Salle de la Cité du Végétal, sise Ancienne route de Grillon à Valréas (84600), avec la société IGS SECURITE, sise Valréas, 84600, étant précisé que l'offre retenue s'établit à 178.96 euros HT, soit 215.61 euros TTC, dont 0.71€ de taxes CNAPS)

**Article 2** : DE PRECISER que les agents de sécurité du prestataire devront être présents dès 16h00 et non 16h30 comme initialement convenu, pour, d'une part, l'inspection des locaux dans le cadre des missions de l'agent SSIAPP, et d'autre part, l'accompagnement des agents pour l'accueil du public avant l'ouverture officielle des portes à 17 heures.

**Article 3** : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 4** : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 15 octobre 2019

Le Président,

